



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement
et du Fonds des Nations Unies
pour la population**

Distr. générale
9 mars 2004
Français
Original: anglais

Session annuelle de 2004

14-23 juin 2004, Genève

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Questions d'organisation

**Rapport sur les travaux de la première session ordinaire
de 2004 (du 23 au 30 janvier 2004, New York)**

Table des matières

| | <i>Page</i> |
|---|-------------|
| I. Questions d'organisation | 2 |
| <i>Débats consacrés au PNUD</i> | |
| II. Évaluation | 4 |
| III. Plan de financement pluriannuel | 5 |
| IV. Fonds de développement des Nations Unies pour la femme | 6 |
| V. Programmes de pays et questions connexes | 8 |
| VI. Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets | 10 |
| <i>Débats consacrés au PNUD et au FNUAP</i> | |
| VII. Recommandations du Comité des commissaires aux comptes..... | 11 |
| VIII. Rapport du Conseil économique et social | 13 |
| IX. Suite donnée à la réunion du Conseil de coordination du programme d'ONUSIDA..... | 15 |
| <i>Débats consacrés au FNUAP</i> | |
| X. Programmes des pays et questions connexes | 17 |
| XI. Plan de financement pluriannuel | 18 |
| XII. Questions diverses..... | 21 |
| <i>Réunion conjointe des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP, de l'UNICEF et du PAM (23 et 26 janvier 2004)</i> | |
| | 22 |



I. Questions d'organisation

1. La première session ordinaire de 2004 du Conseil d'administration du PNUD et du FNUAP s'est tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies, à New York, du 23 au 30 janvier.

2. Le Conseil d'administration a élu membres de son bureau pour 2004 :

Président : S. E. M. Abdullah M. Al-Saidi (Yémen)

Vice-Présidente : Mme Gabriela Tanjala (Roumanie)

Vice-Président : M. Marco Balarezo (Pérou)

Vice-Président : M. Thure Christiansen (Danemark)

Vice-Président : M. Félix Mbayu (Cameroun)

3. Après son élection, le nouveau Président a fait une déclaration liminaire qui a été affichée sur le site Web du secrétariat du Conseil d'administration sous <www.unpd.org/execbrd>.

4. Au cours de la session, le Conseil d'administration a approuvé l'ordre du jour et le plan de travail de sa première session ordinaire de 2004 (DP/2004/L.1 et Corr.1), tels qu'ils avaient été modifiés oralement, et son plan de travail annuel pour 2004 (DP/2004/CRP.1). Il a également approuvé le rapport sur les travaux de la deuxième session ordinaire de 2003 (DP/2004/1).

5. Les décisions adoptées par le Conseil d'administration en 2003 figurent dans le document DP/2004/2; celles qui ont été adoptées à la première session ordinaire de 2004 ont été incluses dans le document DP/2004/15, qui peut être consulté sur le site Web du secrétariat du Conseil d'administration sous <www.unpd.org/execbrd>.

6. Le Conseil d'administration a adopté, dans sa décision 2004/12, le calendrier de ses futures sessions pour 2004 :

Session annuelle de 2004 : 14-23 juin 2004 (Genève)

Deuxième session ordinaire de 2004 : 20-24 septembre 2004

7. En ce qui concerne les rapports qui seront présentés à la session annuelle du Conseil d'administration, l'Administrateur assistant et Directeur du Bureau des ressources et des partenariats stratégiques a informé les délégations que son rapport annuel de 2003 présenterait une synthèse des résultats et des réalisations de chaque programme et serait surtout axé sur la phase finale de ses plans d'action pour la période allant de 2000 à 2003.

8. Il a ajouté que, comme suite à la demande du Conseil d'administration, le PNUD présenterait, en collaboration avec le FNUAP et UNIFEM, un projet commun de hiérarchie des communications pour les rapports annuels axés sur les résultats. Si elle est approuvée par le Conseil d'administration à sa session annuelle de juin 2004, cette hiérarchie servira de modèle pour la présentation des futurs rapports.

Déclaration de l'Administrateur

9. L'Administrateur a commencé son intervention devant le Conseil d'administration en rendant hommage aux fonctionnaires du PNUD morts dans l'exercice de leurs fonctions, et a réaffirmé sa détermination à prendre les mesures nécessaires pour protéger le personnel sur le terrain.

10. Les délégations ont demandé que, lors des sessions ultérieures, un exemplaire du rapport de l'Administrateur au Conseil d'administration leur soit distribué à l'avance de façon qu'elles puissent mieux circonscrire leurs délibérations.

11. Les délégations ont remercié l'Administrateur pour sa déclaration liminaire claire et concise, qui révélait les grands problèmes auxquels le PNUD aurait à faire face dans les années à venir. Elles ont accueilli avec une satisfaction particulière ce qu'elles appelaient sa stratégie visionnaire et ses prévisions concernant les travaux de l'organisation pour les 10 ans à venir, c'est-à-dire jusqu'en 2015, date limite à laquelle les objectifs du Millénaire pour le développement devront être atteints.

12. Les délégations partageaient l'avis de l'Administrateur, selon lequel le PNUD devait centrer son action sur un certain nombre de grands domaines pour maintenir et renforcer sa place sur une scène internationale en mutation. Il s'agissait pour le PNUD de resserrer davantage le lien entre les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté et les objectifs du Millénaire pour le développement; de définir plus clairement ses activités de création de capacités; de s'occuper des pays en crise et ceux sortant d'un conflit; d'associer le secteur privé à la poursuite des objectifs du Millénaire pour le développement; et de renforcer le rôle et les moyens d'action des coordonnateurs résidents. Le renforcement des moyens d'action dépendait fortement de la simplification et de l'harmonisation des méthodes de travail.

13. De nombreuses délégations ont donné raison à l'Administrateur pour qui les objectifs du Millénaire pour le développement constituaient un domaine d'action privilégié du PNUD, et ont appelé à faire plus pour atteindre ces objectifs en 2015. Elles ont demandé au PNUD de continuer de nouer des partenariats avec le secteur privé, arguant que lui seul pouvait jouer ce rôle, qui consistait à établir des réseaux, à servir d'agent de liaison et de coordonnateur des activités de développement.

14. Les délégations ont également souligné l'importance de la relation entre le financement du développement et la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, ainsi que des autres objectifs de développement internationalement convenus. Elles ont souligné combien il importait d'inscrire à l'ordre du jour des futures sessions du Conseil d'administration un point portant sur l'application du Consensus de Monterrey. Elles ont souligné que le PNUD devait participer, à l'Assemblée générale, à l'évaluation du dialogue de haut niveau sur le financement du développement.

15. Les délégations ont souligné les problèmes auxquels le PNUD aurait à faire face et lui ont demandé d'être attentif à leur solution. Ainsi, en cherchant à décentraliser ses opérations, le PNUD devrait se garder d'appliquer une méthode différente dans chaque région. Étant donné que certains pays étaient passés de la phase des secours d'urgence à celle de l'aide au développement, le PNUD devrait mettre en place davantage de programmes visant à faciliter cette transition. Certaines délégations ont estimé que le PNUD devait continuer de mobiliser les ressources pour pouvoir aider les pays en crise et évaluer et faire connaître leurs besoins.

16. Les délégations ont noté les efforts que faisait le PNUD pour simplifier et harmoniser le système des coordonnateurs résidents, et certaines ont salué les représentants du PNUD dans leurs pays pour leur sens de la communication, leur

imagination créatrice et l'esprit de dialogue qu'ils avaient su maintenir avec leurs pays.

17. En réponse, l'Administrateur a assuré le Conseil d'administration que la décentralisation des activités du PNUD ne nuisait pas à l'administration centrale. Il a souligné que l'action du Groupe des Nations Unies pour le développement était d'une importance cruciale pour le PNUD et pour tout le système des Nations Unies. Il a reconnu la nécessité de faire connaître les résultats accomplis par le PNUD dans des milieux plus larges compte tenu de ses lignes de services et a fait observer que l'époque du développement au coup par coup était révolue.

Débats consacrés au PNUD

II. Évaluation

18. Les délégations ont remercié le Directeur du Bureau de l'évaluation, qui avait fait un exposé liminaire sur le point à l'examen, et l'Administrateur associé, qui avait présenté la réponse de la direction à l'évaluation des rapports sur les objectifs du Millénaire pour le développement (DP/2004/3).

19. Les délégations ont trouvé le rapport intéressant, car il ouvrait la porte à des améliorations possibles et permettait de suivre les résultats accomplis dans la poursuite des objectifs du Millénaire pour le développement. Elles ont préconisé une démarche pragmatique pour l'établissement de rapports étant donné que les pays ne disposaient pas des mêmes ressources et moyens à cet effet. Selon certaines délégations, il faudrait éviter des répétitions et mieux relier les objectifs du Millénaire pour le développement et les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté. Le PNUD a été invité à faire à la session annuelle de juin un exposé sur les façons de produire de meilleures statistiques et des propositions sur le renforcement de l'action de la direction. Une délégation s'est demandé pourquoi le rapport ne donnait guère d'informations sur les problèmes liés à la condition de la femme et a suggéré l'établissement d'un modèle commun pour la présentation des rapports portant sur l'objectif 8 du Millénaire (Mise en place d'un partenariat mondial pour le développement). Une autre a affirmé qu'il fallait être prudent lorsqu'on traitait de l'objectif 8, étant donné que les pays ne percevaient pas son objet de la même façon.

20. Le Directeur du Bureau de l'évaluation, l'Administrateur associé et le chef du Groupe pour la lutte contre la pauvreté du Bureau des politiques de développement ont assuré aux délégations que l'organisation faisait tout pour aligner les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté sur les objectifs du Millénaire pour le développement, et qu'un comité de suivi avait été mis en place avec pour tâche de rendre régulièrement compte au Secrétaire général des résultats accomplis dans la poursuite de ces objectifs. Ils ont affirmé que l'organisation avait à coeur de faire en sorte que l'importance des objectifs du Millénaire pour le développement soit bien comprise dans tout le système des Nations Unies, en particulier par les coordonnateurs résidents, de façon à leur donner une dimension réelle au niveau des pays.

21. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2004/9 sur la réponse de la direction à l'évaluation des rapports sur les objectifs du Millénaire pour le développement.

III. Plan de financement pluriannuel

22. Les délégations ont remercié l'Administrateur associé pour sa présentation très détaillée des propositions concernant le suivi du plan de financement pluriannuel (DP/2004/4). Un certain nombre de délégations ont rappelé l'importance du plan de financement pluriannuel en tant que système global de suivi de l'exécution, et ont soutenu le Conseil d'administration qui avait décidé de l'utiliser en tant qu'instrument de planification stratégique et de contrôle des activités de l'organisation. Nombre d'entre elles ont convenu que le plan de financement pluriannuel contenait des orientations stratégiques et constituait pour le PNUD un plan d'action. Les propositions touchant le suivi devraient par conséquent tenir compte de tous ces éléments.

23. Plusieurs délégations ont fermement appuyé les propositions concernant le suivi, en relevant les méthodes complexes et modernes qui y avaient été utilisées pour faire ressortir les principaux éléments permettant au Conseil d'administration de contrôler efficacement le plan de financement. Un certain nombre de délégations ont exhorté les fonds associés du PNUD, en particulier le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme et le Fonds d'équipement des Nations Unies, à appliquer les formules adoptées par le PNUD et à chercher à harmoniser au mieux leurs méthodes de travail. Certaines ont demandé des informations sur les liens entre les objectifs du Millénaire pour le développement et le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, et d'autres ont jugé utile d'éclaircir davantage la différence entre réalisations et produits.

24. Plusieurs délégations ont convenu qu'il fallait considérer que les propositions concernant le suivi du plan de financement pluriannuel étaient en cours d'élaboration et devaient aboutir à la formulation d'une méthode de suivi générale. Le PNUD devait définir des critères et indicateurs précis pour rendre cette méthode opérationnelle, en gardant à l'esprit la nécessité d'avoir un système assez souple pouvant s'adapter à un environnement en évolution permanente. Les délégations ont notamment demandé au PNUD de ne pas négliger la communication de données de base sous prétexte qu'il fallait élaborer des rapports courts et succincts. Elles ont noté que la méthode de suivi proposée était bien élaborée sur le plan théorique et était très technique, mais ont rappelé qu'elle ne devait pas imposer aux bureaux de pays et aux interlocuteurs nationaux un surcroît de travail. L'Administrateur associé a répété dans sa réponse qu'on recherchait surtout la simplicité et la facilité d'application. Un certain nombre de délégations ont exprimé leur désir de prendre part, de façon officieuse, aux consultations qui se tiendront tout au long de l'élaboration de ces propositions.

25. Les délégations ont trouvé intéressante la distinction faite dans le plan-cadre de financement pluriannuel entre une organisation efficace et un développement efficace. Dans ce contexte, elles ont demandé au PNUD de continuer d'évaluer l'incidence que ses activités de programmation avaient sur le long terme sur les pays.

26. Certaines délégations ont demandé des explications sur la proposition, jugée importante, concernant l'élimination du rapport soumis au Conseil d'administration sur les fonds d'affectation spéciale thématiques. Elles ont demandé au PNUD de veiller à ce que le Conseil d'administration reçoive toutes les données d'information dont il avait besoin, en termes de quantité et de qualité, sur les fonds d'affectation spéciale thématiques.

27. Certaines délégations ont demandé qu'un schéma ou modèle du prochain rapport annuel axé sur les résultats soit communiqué au Conseil d'administration à sa session annuelle de juin 2004. Elles ont également souhaité trouver dans le rapport axé sur les résultats de 2005 davantage d'informations sur la façon dont le PNUD renforçait le réseau de coordonnateurs résidents. Le rapport devrait également contenir une réponse de la direction aux questions soulevées par le PNUD dans le document.

28. Plusieurs délégations ont de façon générale apprécié la méthode concertée suivie par le PNUD pour élaborer ces propositions, qui reflétaient en particulier les préoccupations des membres du Conseil d'administration. Elles ont demandé que cette méthode continue d'être appliquée à l'avenir.

29. L'Administrateur associé a pris note des observations favorables émises au sujet du plan de financement pluriannuel, en reconnaissant la nécessité d'harmoniser les divers documents se rapportant au plan et de relier le plan aux objectifs du Millénaire pour le développement.

30. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2004/1 sur l'établissement des rapports sur le plan de financement pluriannuel.

IV. Fonds de développement des Nations Unies pour la femme

31. Les délégations ont remercié la Directrice exécutive d'UNIFEM pour l'exposé liminaire cohérent et précis qu'elle avait fait sur le plan de financement pluriannuel de son organisation (DP/2004/5) et le rapport sur les progrès, les lacunes et les enseignements de la stratégie et du plan d'exécution pour la période 2000-2003 (DP/2004/CRP.3).

32. Les délégations ont exprimé leur soutien à UNIFEM pour son action énergique et ont noté le lien qui existait entre ses travaux en cours et le Programme d'action de Beijing, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité et les objectifs du Millénaire pour le développement. En insistant sur la prise en main des programmes par les pays, elles ont suggéré que les programmes relatifs à la situation des femmes soient mis en place seulement à la demande des gouvernements.

33. Les délégations ont réaffirmé que l'égalité des sexes devait occuper une place centrale dans les activités de développement, en soulignant qu'on ne pourrait espérer réussir le développement durable sans régler les problèmes liés à la condition féminine. L'une d'elles a rappelé le rôle irremplaçable joué par le Fonds dans la promotion de l'égalité des sexes, mais a ajouté que cela ne dispensait pas les autres organismes des Nations Unies de prendre systématiquement en considération les problèmes liés à la situation des femmes. Une autre a demandé de plus amples renseignements sur la façon dont UNIFEM entendait à l'avenir renforcer son rôle catalyseur. Elle a également voulu savoir si les autres organismes des Nations Unies

sollicitaient souvent les services du Fonds ou s'il fallait les faire connaître davantage.

34. De nombreuses délégations ont déclaré approuver sans réserve les domaines d'action privilégiés qu'UNIFEM avait répertoriés dans son plan de financement pluriannuel et beaucoup de ces pays, aussi bien des donateurs que des bénéficiaires de programme, ont demandé aux États Membres de continuer d'aider UNIFEM en lui accordant les ressources requises pour mener sa tâche à bien. L'une d'elles a demandé qu'un meilleur équilibre soit trouvé entre les ressources générales (de base) et les autres ressources (supplémentaires). Certaines ont jugé les domaines d'action privilégiés un peu trop ambitieux et ont demandé au Fonds de les recentrer.

35. De nombreuses délégations ont toutefois souligné que les ressources seules ne permettaient pas d'obtenir les résultats désirés. Tous les organismes des Nations Unies devaient, ont-elles souligné, coordonner leur action pour mettre vraiment en place des programmes d'intégration de la femme, en sachant que chacun devait assumer ses propres responsabilités.

36. Les délégations ont souligné qu'UNIFEM devait fournir une assistance technique aux pays et les aider à se doter de moyens de régler les problèmes liés à la condition de la femme, en particulier au niveau législatif. L'une d'elles a fait observer que les coordonnateurs pour les questions concernant les femmes dans tout le système des Nations Unies avaient eux aussi besoin d'enrichir leurs connaissances et compétences pour pouvoir assurer de bons services de conseils.

37. Un certain nombre de délégations ont demandé à UNIFEM d'établir davantage de partenariats avec les organisations internationales et non gouvernementales locales, le secteur privé, les institutions financières internationales et d'autres organismes des Nations Unies pour étendre son champ d'action et trouver de nouvelles sources de financement. Deux délégations ont estimé qu'UNIFEM était un organisme d'aujourd'hui et de demain et que ce fonds devait continuer d'agir pour le respect des droits fondamentaux de la femme, le renforcement de l'égalité des sexes et la prise en compte systématique de la condition de la femme dans le monde entier.

38. Les délégations ont jugé bon que, lors des sessions suivantes, le Conseil d'administration prête une attention plus grande aux questions liées à la condition de la femme. Elles ont exhorté UNIFEM à diffuser plus largement ses rapports, comme il avait fait pour le document « Women, War and Peace », et ont souhaité avoir davantage d'explications sur la façon dont le Fonds faisait circuler l'information dont il disposait dans tout le système des Nations Unies. L'une d'elles a indiqué qu'en présentant des rapports périodiques mieux élaborés, le Fonds pourrait s'assurer des contributions régulières de pays donateurs.

39. Une délégation a indiqué que les termes du mandat d'UNIFEM avaient été définis par le Conseil d'administration, le Conseil économique et social et l'Assemblée générale. Il serait par conséquent inopportun de chercher à impliquer le Conseil de sécurité dans les activités du Fonds. La délégation en question a toutefois estimé qu'il faudrait renforcer le rôle joué par le Fonds dans le système des Nations Unies.

40. Une délégation a demandé des explications sur la façon dont UNIFEM surveillait les activités de programmation sur le terrain pour s'assurer de leur bon déroulement et de leurs résultats.

41. Les délégations ont également souligné qu'il fallait faire une place aux problèmes de la femme dans les négociations de paix et dans les programmes de consolidation de la paix dans les pays sortant d'un conflit, en notant le rôle exemplaire joué par UNIFEM en Afghanistan et par l'intermédiaire du Fonds des Nations Unies pour la sécurité humaine.

42. La Directrice exécutive a répondu en remerciant le Conseil d'administration pour son appui et ses conseils et a confirmé qu'UNIFEM continuerait à nouer des partenariats stratégiques et utiles dans ses domaines de compétence. Elle a également souligné le rôle catalyseur et novateur du Fonds, qui montrait la voie de l'émancipation des femmes. Elle a également convenu qu'il fallait multiplier les partenariats, notamment avec le secteur privé, et par là multiplier les sources de financement.

43. La Directrice exécutive a également évoqué le rôle joué par les hommes, qui contribuaient de plus en plus à l'action d'UNIFEM. Elle a parlé des femmes et de la guerre et des efforts d'UNIFEM pour mettre en avant l'expérience des femmes, surtout lors de la rédaction des plans de paix. Elle a ajouté en conclusion qu'UNIFEM travaillait au renouvellement de son programme de travail.

44. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2004/10 sur le plan de financement pluriannuel d'UNIFEM pour la période 2004-2007.

V. Programmes de pays et questions connexes

45. En présentant les programmes de pays, le Président a répété qu'en application de la décision 2001/11, les programmes de pays seraient approuvés tous les ans à la première session ordinaire tenue en janvier, selon la procédure d'accord tacite, sans avoir été examinés ni débattus, sauf dans le cas où cinq membres du Conseil d'administration auraient informé le secrétariat par écrit, avant la session, qu'ils souhaitaient que le Conseil d'administration examine un programme de pays particulier.

46. Le Conseil d'administration a approuvé, selon la procédure d'accord tacite, les programmes des pays suivants : Bénin, Croatie, Djibouti, Équateur, Fédération de Russie, Kenya, Lituanie, Niger, Pakistan, Pologne, République centrafricaine, République du Congo, Sierra Leone et Thaïlande.

47. Conformément à l'usage établi, le Conseil d'administration a pris note de la prorogation d'un an des deuxièmes cadres de coopération de la République de Corée et de la République populaire démocratique de Corée et de la première prorogation du premier cadre de coopération sous-régionale de l'Organisation des États des Caraïbes orientales et la Barbade, approuvées par l'Administrateur. Le Conseil a également approuvé la prorogation de deux ans du deuxième cadre de coopération du Guyana et la prorogation d'un an du deuxième cadre de coopération technique entre pays en développement.

République populaire démocratique de Corée

48. Évoquant la prorogation du cadre de coopération de la République populaire démocratique de Corée, trois délégations ont demandé au PNUD de s'assurer par un système de suivi adéquat que les ressources n'étaient pas utilisées à des fins autres que celles définies dans les projets. L'une d'elles a déploré que le contrôle du

respect des droits de l'homme n'ait pas été prévu au programme. Les délégations ont également demandé que le Conseil d'administration soit tenu informé des dispositions de contrôle de l'action du PNUD en République populaire démocratique de Corée.

49. L'Administrateur assistant et Directeur du Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique a répondu aux observations et aux demandes d'éclaircissements formulées par les délégations au sujet de la prorogation du cadre de coopération de la République populaire démocratique de Corée. Il a précisé que le PNUD avait déjà mis en place un système de suivi qu'il s'employait à renforcer. Il a été notamment décidé que, durant la période de prorogation du programme de coopération, tous les projets proposés seraient examinés et approuvés au siège à New York. Il a par ailleurs assuré les délégations que les fonds prévus au titre de la coopération servaient uniquement à financer les interventions humanitaires et les activités de développement définies dans le cadre de coopération de la République populaire démocratique de Corée. Il leur a affirmé que le PNUD prenait très au sérieux le suivi des activités de coopération menées dans le pays.

Mission d'évaluation au Myanmar

50. Le Conseil d'administration a pris note de l'exposé fait par l'Administrateur assistant et Directeur du Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique et le représentant résident de la note de l'Administrateur sur l'assistance au Myanmar (DP/2004/8). Cette note mettait en évidence les principaux problèmes stratégiques et les recommandations de la mission indépendante chargée d'évaluer en 2003 l'application de l'Initiative pour le développement humain au Myanmar.

51. L'un des grands problèmes était la portée restreinte des activités du PNUD au Myanmar. Bien que les projets relevant de l'Initiative pour le développement humain contribuent de façon certaine à changer les conditions de vie des plus vulnérables et des indigents dans le pays, le PNUD n'a pu, faute de ressources suffisantes, agir qu'auprès de 3 % de la population environ. Le représentant résident a demandé l'élargissement du champ d'application des activités de développement humain à d'autres régions, l'instauration d'un cadre d'application favorable et l'aide de la communauté internationale pour pouvoir atteindre une plus grande proportion de la population pauvre du pays.

52. Les délégations étaient satisfaites d'apprendre que les activités menées par le PNUD au Myanmar demeuraient conformes aux décisions du Conseil d'administration. Elles se sont dites satisfaites des activités de développement humain menées par le PNUD et ont reconnu la nécessité d'une coopération internationale plus importante et l'accroissement de l'aide humanitaire couplé avec le versement de ressources supplémentaires. À cet égard, les délégations ont réaffirmé leur appui et leur intérêt pour le projet de cadre stratégique d'accroissement de l'aide humanitaire dont l'élaboration arrivait à sa fin.

53. Tout en notant les conditions dans lesquelles les activités d'assistance du PNUD étaient menées, les délégations ont néanmoins reconnu le bien-fondé de la recommandation de la mission d'évaluation qui estimait que le PNUD était bien placé pour promouvoir l'instauration d'un environnement politique favorable aux pauvres. Elles ont fait remarquer que cet environnement permettrait également d'inscrire dans la durée les activités de développement humain en cours, y compris celles qui avaient trait au microfinancement et aux enquêtes et aux évaluations

touchant la pauvreté et relevant de la phase IV de l'Initiative pour le développement humain.

54. Deux délégations ont fait remarquer qu'il faudrait ajouter au paragraphe 4 du projet de décision les mots « et d'y donner suite » après les mots « mission d'évaluation indépendante » et ont suggéré que le texte soit modifié en conséquence pour refléter fidèlement les délibérations des délégations. Une autre délégation s'est toutefois opposée à tout changement en arguant que les délégations s'étaient déjà entendues sur le texte définitif qui avait été présenté en plénière. Le Conseil d'administration a finalement adopté la décision, en tenant compte des observations émises par les trois délégations.

55. Une délégation a émis des réserves au sujet de la création d'un cadre juridique et réglementaire de lutte contre la pauvreté, estimant que la mise en place de ce cadre doit être faite en concertation avec le Gouvernement. Les délégations se sont également félicitées que le représentant résident cherche à améliorer le dialogue du pays avec la communauté internationale. Elles se sont réjouies qu'un groupe thématique sur le VIH/sida ait été établi dans le pays et ont encouragé le PNUD à envisager de créer d'autres groupes thématiques sur le même modèle pour élargir son action à d'autres domaines.

56. En dernier lieu, comme l'Administrateur assistant l'avait indiqué dans sa déclaration, les délégations ont noté que, du fait du lancement inéluctablement tardif des projets relevant de la phase IV de l'Initiative pour le développement humain, les activités opérationnelles seraient achevées en décembre 2005, et non en 2004 comme le Conseil d'administration l'avait initialement prévu dans sa décision 2001/15.

57. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2004/2 sur l'assistance au Myanmar.

VI. Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets

58. Les délégations ont remercié le Directeur exécutif du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets pour sa présentation des rapports sur l'exécution du budget de 2003 (DP/2004/6) et sur l'application de la gestion du changement à l'UNOPS (DP/2004/7). Elles ont réitéré leur appui au Bureau pour ses efforts de changement et se sont félicitées du nouvel esprit d'entreprise qui l'animait.

59. Les délégations se sont réjouies de la façon avisée dont l'UNOPS avait géré son budget en 2003 et ont noté avec satisfaction que le Bureau avait en 2004 un solde de 16,6 millions de dollars reporté de l'exercice précédent. Elles ont également accueilli avec satisfaction le processus de réorganisation et de décentralisation des opérations de l'UNOPS, les avantages attendus du système de planification des ressources (Atlas) et la création imminente d'un poste de directeur des services d'appui relevant de la catégorie D-2, qui avait reçu l'aval du Comité de coordination de la gestion.

60. De nombreuses délégations ont manifesté un optimisme prudent au sujet de l'avenir de l'UNOPS mais voulaient que le dialogue se poursuive sur

l'élargissement des activités du Bureau. Beaucoup se sont dites favorables à ce que l'UNOPS entretienne des rapports directs avec les banques régionales, bien qu'une délégation pour sa part ne voie pas très bien la justification d'une telle démarche. Une délégation a émis des réserves au sujet de la coopération directe de l'UNOPS avec les gouvernements.

61. Pour la session annuelle du Conseil d'administration en juin, plusieurs délégations ont demandé des données financières et des prévisions budgétaires à jour. L'une d'elles a engagé l'UNOPS à définir son mandat et son rôle élargis, à expliquer le fonctionnement du nouveau mécanisme de tarification, à donner un aperçu des tarifs proposés qui permettraient de couvrir exactement les dépenses d'exécution des projets, à décrire la nouvelle structure et à donner de plus amples informations sur la nouvelle fonction de directeur des services d'appui.

62. Le Directeur exécutif a répondu à certaines des questions soulevées lors des délibérations. Il a en particulier souligné la nécessité d'examiner en profondeur les portefeuilles de projets, d'en constituer rapidement de nouveaux, de mettre en place une nouvelle équipe de gestion et de mobiliser des ressources en quantité pour pouvoir procéder aux changements envisagés, en particulier pour ce qui est de la réaffectation et du recrutement de personnel. Il a fait observer qu'outre les services habituels, l'UNOPS a pu, dans des situations de crise, offrir ses services et se constituer ainsi des revenus supplémentaires. En ce qui concerne les problèmes de personnel, il a assuré le Conseil d'administration que l'UNOPS s'efforçait à faire en sorte que tout se passe dans la transparence, en aidant son personnel à passer le cap de la transition et en le traitant avec le respect voulu.

63. Pour conclure, il a fait savoir au Conseil d'administration qu'il serait répondu à toutes les demandes de complément d'information formulées à la session annuelle. Il a fait part de ses prévisions concernant les travaux de l'UNOPS en 2004 et a décrit dans leurs grandes lignes les rapports qu'il présenterait au Conseil à la session annuelle de juin, en donnant notamment des détails sur la nouvelle structure et l'emplacement des services fonctionnels. Il s'est également dit favorable à la suggestion émise par une délégation tendant à ce que l'UNOPS fasse l'objet de débats séparés lors des sessions suivantes.

64. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2004/3 sur le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets.

Débats consacrés au PNUD et au FNUAP

VII. Recommandations du Comité des commissaires aux comptes

Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets

65. Les délégations ont remercié le Directeur exécutif du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) de les avoir informées du déroulement des activités en cours à la suite des recommandations du Comité des commissaires aux comptes, y compris de la création d'équipes consultatives stratégiques chargées d'élaborer une stratégie à moyen terme de constitution de clientèle pour l'UNOPS, d'étudier les questions de recouvrement des coûts et d'améliorer les méthodes utilisées afin d'accroître la transparence du calcul du coût

des services fournis. Elles ont également pris note de l'introduction du programme Atlas (Peoplesoft) et des possibilités d'améliorer le contrôle et l'efficacité de la gestion des ressources, d'adopter des outils permettant de mieux suivre le déroulement des projets et de renforcer les capacités en matière d'établissement de rapports.

66. Le Conseil d'administration a pris note de la suite donnée au rapport sur l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes pour l'exercice biennal 2001-2002 (DP/2004/10).

Programme des Nations Unies pour le développement

67. Les délégations ont remercié l'Administrateur assistant d'avoir présenté le rapport du PNUD sur l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes (DP/2004/11). Une délégation, s'exprimant au nom de plusieurs délégations, a insisté sur le fait qu'il importait de prendre en temps voulu les mesures nécessaires pour appliquer ces recommandations et demandé des précisions sur un certain nombre d'entre elles qui ne l'avaient toujours pas été, à savoir la situation des accords concernant les services centraux d'appui que le PNUD fournissait à l'UNOPS et au FNUAP; l'adoption d'une stratégie de prévention de la fraude; et la mise à jour de l'étude concernant le coût de l'assurance médicale après la cessation de service. Une délégation a considéré que les rapports devraient mettre l'accent sur les recommandations les plus importantes.

68. Dans sa réponse, l'Administrateur assistant et Directeur du Bureau de la gestion a confirmé que le PNUD accordait la plus haute priorité à l'application des recommandations du Comité et qu'il avait adopté le système de planification des ressources, notamment pour disposer plus rapidement d'informations de meilleure qualité afin d'y donner suite. Les problèmes rencontrés tenaient principalement au calendrier de l'établissement de rapports sur l'exécution au niveau des pays, et non à une maîtrise insuffisante de la part du PNUD. Il a par ailleurs confirmé que les accords de service avaient effectivement été signés et que les questions encore en suspens concernaient des initiatives interorganisations complexes, qui réclamaient des efforts plus importants que prévu à l'origine.

69. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2004/4 sur l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes.

Fonds des Nations Unies pour la population

70. La Directrice exécutive adjointe (Gestion) a présenté le rapport du FNUAP intitulé « Suite donnée au rapport du Comité des commissaires aux comptes pour l'exercice biennal 2000-2001 : état de l'application des recommandations » (DP/FPA/2004/1).

71. Les délégations ont insisté sur le fait qu'il importait de donner rapidement suite aux recommandations du Comité et souligné que les ressources devaient être pleinement comptabilisées et utilisées comme prévu. Des délégations ont demandé si les accords de service avec le PNUD avaient été conclus et quelle était la situation concernant le plan de prévention de la fraude.

72. La Directrice exécutive adjointe (Gestion) a insisté sur le fait que le FNUAP prenait les recommandations du Comité très au sérieux, et notamment examinait la suite à y donner avec les bureaux de pays. La responsabilité en ce qui concernait

l'utilisation des fonds était un élément clef du processus de transition du FNUAP et faisait partie de ses priorités. Elle a également précisé que tous les accords de service avec le PNUD avaient été signés. La Directrice de la Division des services de contrôle interne a déclaré que l'élaboration par les trois organismes d'une stratégie de prévention de la fraude était une tâche complexe qui serait menée à bien d'ici à la fin du premier trimestre de 2004. Elle a également déclaré que la majorité des recommandations du Comité pour 2000-2001 avaient été appliquées ou le seraient de manière imminente.

73. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2004/4 sur le PNUD et le FNUAP : recommandations du Comité des commissaires aux comptes.

VIII. Rapport au Conseil économique et social

Programme des Nations Unies pour le développement

74. Les délégations ont remercié l'Administrateur adjoint pour sa présentation du rapport du PNUD au Conseil économique et social (E/2004/4-DP/2004/12). Elles ont félicité le PNUD pour la clarté et la concision de ce rapport tout en insistant sur la nécessité d'une analyse plus rigoureuse. Une délégation a demandé pourquoi le rapport ne comportait pas de sections consacrées à la coopération du PNUD avec les institutions financières internationales.

75. Insistant sur l'importance de ressources suffisantes, les délégations se sont déclarées préoccupées par le fait que les ressources autres que les ressources de base augmentaient plus rapidement que ces dernières, et ont souhaité recevoir l'assurance que cette situation ne posait pas de problème. Elles ont demandé des précisions concernant la variabilité accrue des monnaies locales, et les motifs de cette variabilité (inflation ou autres facteurs). Elles ont également souhaité savoir si le pourcentage des ressources de base allouées à la lutte contre la pauvreté (38 %) serait maintenu à l'avenir.

76. Une délégation s'est demandée pourquoi la suite donnée par le PNUD aux conférences internationales semblait se limiter aux objectifs du Millénaire pour le développement et a souhaité savoir si ces objectifs recouvraient véritablement l'ensemble des questions traitées par ces conférences présentant de l'importance pour le PNUD. Une autre délégation a souligné l'importance des objectifs du Millénaire pour les pays les moins avancés, ajoutant qu'un accroissement de l'aide publique au développement était essentiel, en particulier pour les programmes de planification familiale et de santé de la procréation.

77. Plusieurs délégations ont demandé que, dans la mesure du possible, le PNUD continue d'oeuvrer en faveur d'un alignement sur les documents de stratégie de réduction de la pauvreté et de renforcer le rôle de coordonnateur résident auprès des organismes des Nations Unies. Une délégation a insisté sur l'importance d'une simplification et d'une harmonisation dans le cadre du prochain examen triennal des activités opérationnelles de développement, en 2004. Elles ont exhorté les organismes des Nations Unies à appuyer cet examen par des ressources financières suffisantes pour assurer la poursuite des réformes.

78. Une délégation a souhaité recevoir des précisions complémentaires au sujet du bureau du PNUD responsable de l'évaluation de la gestion fondée sur les résultats,

de la fréquence de ces évaluations, si elles concernaient tous les pays et si elles avaient ou non des répercussions sur les ressources.

79. En réponse, l'Administrateur adjoint a décrit de manière générale la situation en matière de ressources. En ce qui concernait les dépenses au titre des programmes, il a expliqué que, bien que les ressources de base aient été inférieures à l'objectif fixé pour 2003 dans le plan de financement pluriannuel, le financement n'avait en fait pas diminué. Il a également fait observer que deux bureaux du PNUD étaient responsables de l'évaluation de la gestion fondée sur les résultats : le Bureau de la gestion pour ce qui était des opérations financières et le Groupe d'appui aux opérations pour la programmation. Il a déclaré que le PNUD était fermement déterminé à progresser sensiblement en ce qui concernait la simplification et l'harmonisation et assuré les délégations qu'il entretenait des relations étroites et de plus en plus importantes avec les institutions de Bretton Woods.

80. Le Conseil d'administration a adopté la résolution 2004/6 sur le rapport du PNUD au Conseil économique et social.

Fonds des Nations Unies pour la population

81. Le Directeur administratif adjoint (Programme) a présenté le rapport du FNUAP au Conseil économique et social (E/2004/5-DP/FPA/2004/2).

82. Les délégations ont insisté sur le fait que le FNUAP devait accroître ses ressources de base, en particulier pour les programmes de la santé de la procréation, afin d'aider les pays en développement à atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement. Le FNUAP se félicitait des efforts de simplification et d'harmonisation des programmes et des procédures opérationnelles, y compris la révision d'une note d'orientation sur la programmation commune. Les délégations ont félicité le FNUAP pour les activités en faveur des femmes, y compris celles auxquelles participaient les hommes, ainsi que pour avoir adapté ses programmes en fonction des cultures. Une délégation a suggéré de renforcer davantage la gestion fondée sur les résultats. Les délégations ont encouragé les fonds et les programmes à contribuer à l'examen triennal des activités opérationnelles. Certaines délégations ont observé que les réunions communes des Conseils d'administration du PNUD et du FNUAP devraient pouvoir prendre des décisions et que cette question devrait être examinée dans le cadre de l'examen triennal.

83. Le Directeur exécutif adjoint (Programme) a remercié les délégations de leurs observations et observé que le dixième anniversaire de la Conférence internationale sur la population et le développement avait été l'occasion de mobiliser des ressources, y compris auprès du secteur privé. Il a déclaré que le FNUAP comptait sur l'appui du Conseil d'administration pour poursuivre les réformes et a reconnu l'importance d'une contribution des fonds et des programmes au processus d'examen triennal des activités opérationnelles.

84. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2004/6 consacrée au rapport au Conseil économique et social.

IX. Suite donnée à la réunion du Conseil de coordination du programme d'ONUSIDA

Programme des Nations Unies pour le développement

85. Les délégations ont remercié la chef du Groupe du PNUD sur le VIH/sida ainsi que le Directeur exécutif adjoint du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) de leurs présentations détaillées du suivi donné par le PNUD à la réunion du Conseil de coordination du programme d'ONUSIDA (DP/2004/13) et ont demandé à ce que cette question bénéficie d'un traitement particulier lors des sessions du Conseil d'administration.

86. Plusieurs délégations considéraient qu'ONUSIDA était un programme novateur, mais souhaitaient avoir des précisions quant à son évolution future. Une délégation a demandé une évaluation à plus long terme des activités du programme au vu des recommandations du Conseil de coordination.

87. Soulignant que l'organisation des activités entre les divers coparrains posait problème, plusieurs délégations ont insisté sur l'importance d'une coordination au niveau des pays afin de faire en sorte que les activités aient un impact maximal. À cet égard, elles ont suggéré une application plus stricte des règles d'harmonisation et de simplification. Une délégation a suggéré que le PNUD adopte, pour lutter contre l'épidémie, une approche multisectorielle fondée sur les droits de l'homme. Tout en soulignant que les orientations fournies par les coordonnateurs de pays étaient essentielles, les délégations ont néanmoins fait observer que la volonté politique constituait la meilleure défense contre l'épidémie.

88. Les délégations ont estimé qu'ONUSIDA devait chercher plus énergiquement à lutter contre la stigmatisation et la discrimination qui frappaient les personnes porteuses du VIH/sida, et ont demandé que plus d'informations soient présentées à ce sujet lors de la session annuelle du Conseil d'administration en juin.

89. En réponse, la chef du Groupe du PNUD sur le VIH/sida a remercié les délégations de leurs observations et le Conseil d'administration de ses conseils, ajoutant que l'action du PNUD dans le domaine de la lutte contre le VIH/sida était notamment caractérisée par : a) une approche spécifique; b) des partenariats sur le terrain; c) le renforcement des activités de planification; d) la prise en compte systématique des questions liées au VIH/sida; et e) les liens entre ONUSIDA et le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme.

90. Elle a décrit l'approche adoptée par ONUSIDA sur le terrain qui consistait à définir et à mettre en place des cadres d'action précis en fonction des besoins des projets engagés et compte tenu des réseaux juridiques et sociaux, vastes et complexes, qui existaient dans le pays. En ce qui concernait les partenariats avec la société civile, les groupes d'ONUSIDA dans les bureaux de pays participaient à la définition du rôle des coparrains, afin que chacun s'attache plus particulièrement à différents aspects de la coordination. En outre, ONUSIDA renforçait ses activités de planification du développement et de renforcement des capacités. Par exemple, cinq pays en développement étaient engagés, avec l'Organisation internationale du Travail, le Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat) et des syndicats locaux, dans un programme d'identification et de développement des capacités de direction.

91. ONUSIDA cherchait en outre activement à faire en sorte que le PNUD tienne compte systématiquement de l'épidémie de VIH/sida dans ses activités et aidait les autorités des pays touchés à diffuser des informations au sujet de l'épidémie auprès des communautés locales. La chef du Groupe du PNUD sur le VIH/sida a également décrit les efforts d'ONUSIDA pour travailler en commun avec le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme afin de répondre aux attentes des gouvernements et de respecter les principes directeurs adoptés par l'Assemblée générale lors de sa session extraordinaire consacrée au VIH/sida. En conclusion, elle a déclaré qu'ONUSIDA fournirait des informations plus détaillées lors de la session annuelle du Conseil, en juin.

92. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2004/5 sur la suite donnée à la réunion du Conseil de coordination du programme d'ONUSIDA.

Fonds des Nations Unies pour la population

93. La chef du Service du VIH/sida du Fonds des Nations Unies pour la population a présenté le rapport intitulé « Mise en oeuvre par le FNUAP des recommandations du Conseil de coordination du programme d'ONUSIDA », en date de juin 2003 (DP/FPA/2004/5).

94. Les délégations se sont félicitées de l'occasion qui leur était donnée d'examiner périodiquement la suite donnée par le FNUAP aux recommandations du Conseil, observant que cela contribuerait à l'harmonisation et à la cohérence de la réponse du système des Nations Unies face à l'épidémie. Soulignant que la coordination était indispensable, elles ont exhorté les coparrains à la renforcer au niveau des pays. Estimant que les futurs rapports devraient être plus analytiques, elles ont demandé à ce qu'ils décrivent également comment les actions engagées par les coparrains se complétaient et s'appuyaient, et comment ONUSIDA contribuait, à son tour, à leur lutte contre le VIH/sida, notamment à l'élaboration de leurs programmes. Les délégations ont souhaité savoir ce que le FNUAP pourrait faire pour renforcer les stratégies nationales de prévention – y compris s'agissant des préservatifs – dans le cadre des stratégies de réduction de la pauvreté. Étant donné que l'épidémie touche de plus en plus les femmes, les délégations ont insisté sur la nécessité de promouvoir la santé de la procréation et les droits des femmes et de veiller à ce qu'elles aient accès aux services de santé de la procréation. Certaines ont fait observer que l'on ne pouvait déterminer avec précision si les activités décrites faisaient suite aux décisions du Conseil de coordination du programme ou si elles étaient déjà en cours. Des informations complémentaires ont été demandées au sujet du suivi des recommandations du Conseil, et il a été suggéré d'annexer les décisions pertinentes aux futurs rapports.

95. La chef du Service chargé du VIH/sida a remercié les délégations pour leurs observations constructives et assuré le Conseil d'administration que le FNUAP fournirait des informations complémentaires lors de la session annuelle. Elle a fait observer que plusieurs mécanismes participaient à la complémentarité des actions entreprises, en particulier le budget et le plan de travail d'ONUSIDA unifié, les équipes interinstitutions, les procédures adoptées par l'organisme convoquant les réunions des coparrains afin que ceux-ci définissent ensemble les actions à mener, suivent les activités en cours et assurent une meilleure coordination de l'action des Nations Unies, et le système des coordonnateurs résidents. Le FNUAP convoquait ces réunions dans deux domaines (les jeunes et les préservatifs) et coprésidait avec

UNIFEM l'équipe chargée de la situation des femmes. Bien qu'il n'ait pas les ressources nécessaires pour développer son action, il avait identifié des processus et des éléments essentiels que les pays pourraient utiliser pour renforcer leur action en faisant appel à d'autres sources de financement. Insistant sur le fait que le programme de lutte contre le VIH/sida n'était pas un programme comme les autres, elle a souligné que le FNUAP faisait désormais porter son attention sur les besoins des femmes séropositives en matière de santé de la procréation et avait identifié, au cours des six mois, des points de contact pour le VIH/sida dans tous les bureaux de pays. En outre, le groupe de travail interdivisions virtuel organisait des discussions sur le VIH/sida via Internet.

96. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2004/5 sur la suite donnée à la quatorzième réunion du Conseil de coordination du programme d'ONUSIDA.

Débats consacrés au FNUAP

X. Programmes des pays et questions connexes

97. Le Conseil d'administration a approuvé les programmes de pays établis pour le Bénin, la République du Congo, le Kenya, le Lesotho, le Niger, la Sierra Leone, l'Afghanistan, le Pakistan, Cuba et l'Équateur.

98. Le Directeur exécutif adjoint (programmes) a présenté le programme multinational du FNUAP (2004-2007) (DP/FPA/2004/3) et l'examen du programme multinational du FNUAP (2000-2003) (DP/FPA/2004/3/Add.1).

99. Les délégations ont manifesté leur appui au programme multinational (2004-2007) et ont fait observer qu'on en tirerait des données d'expérience pouvant être reproduites, ce qui permettrait au FNUAP de nouer des partenariats et d'appuyer les stratégies nationales visant à la mise en oeuvre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD). Plusieurs délégations ont souligné l'importance de la coopération Sud-Sud et ont encouragé le FNUAP à continuer d'apporter son appui dans ce domaine. Une délégation a formulé l'espoir que les activités menées par le Fonds avec les organisations non gouvernementales (ONG) dans son pays seraient renforcées. Elle a engagé le Fonds à traiter des questions d'urbanisation, notamment la prestation de services aux habitants des taudis. Les délégations ont souligné que les activités entreprises au titre du programme multinational devaient être adaptées aux besoins de chaque pays. Elles se sont félicitées de l'importance accordée au développement des capacités nationales et au renforcement des bureaux de pays. L'établissement de futurs rapports sur les liens entre le programme multinational et les programmes des pays a été encouragé. Les délégations ont constaté avec satisfaction qu'un plan détaillé de suivi et d'évaluation serait établi.

100. Le Directeur exécutif adjoint (programmes) a remercié les délégations d'avoir indiqué qu'elles augmenteraient leurs allocations de fonds ainsi que d'avoir annoncé des contributions plus élevées au titre du plan de financement pluriannuel. Il a insisté sur le fait que le programme multinational visait à ce que les besoins définis au titre des programmes de pays soient satisfaits. Il a relevé qu'une formation serait dispensée au personnel des bureaux de pays ainsi qu'aux partenaires afin de mieux positionner le FNUAP en ce qui concerne le plan de financement pluriannuel et de

renforcer les avantages comparatifs du Fonds et son orientation stratégique. Il a noté que l'un des principaux volets des efforts visant à réduire la pauvreté portait sur la fourniture de services aux catégories défavorisées et démunies de la population. Il estimait lui aussi qu'il fallait continuer d'appuyer la coopération Sud-Sud et l'instauration de partenariats avec les ONG.

101. La Directrice de la Division de l'appui technique a remercié les délégations de leurs observations encourageantes et a donné l'assurance au Conseil d'administration que, dans la mise en oeuvre du programme multinational, on privilégierait résolument la gestion axée sur les résultats ainsi que le suivi et l'évaluation du programme. Elle a souligné que le FNUAP veillerait à ce que des liens soient établis entre les programmes interrégionaux, régionaux et de pays et en assurerait la cohérence. Elle a confirmé que la coopération Sud-Sud serait l'un des éléments essentiels du programme multinational et a noté que les questions d'urbanisation seraient examinées.

102. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2004/8 relative au programme multinational du FNUAP, 2004-2007.

103. À l'issue de l'adoption par le Conseil d'administration de la décision relative au programme multinational, la délégation des États-Unis d'Amérique a fait état des préoccupations que lui inspiraient certains aspects du Programme d'action de la CIPD et de la CIPD+5. Tout en s'associant au consensus sur la décision, cette délégation a indiqué que ses préoccupations quant à cette décision demeuraient pertinentes.

XI. Plan de financement pluriannuel

Déclaration générale de la Directrice exécutive

104. Dans sa déclaration générale, la Directrice exécutive a fait observer que l'année 2004 revêtait une importance particulière pour le FNUAP. Elle marquait le point de mi-parcours dans la mise en oeuvre sur 20 ans du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD). C'était aussi durant cette année que le Fonds élargirait la portée de ses activités et traduirait ses théories dans la pratique afin de déterminer si le processus de transition aboutissait aux résultats escomptés. Elle a mentionné trois éléments essentiels qui devraient permettre d'édifier un FNUAP plus efficace : mettre en oeuvre la nouvelle orientation stratégique définie par le Fonds; renforcer son efficacité opérationnelle; et faire en sorte que le personnel voulu soit au bon endroit au bon moment.

105. La Directrice exécutive a souligné la participation du Fonds au processus engagé par les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté et les approches sectorielles, et a fait état de l'action menée par le FNUAP pour aider ses bureaux de pays à donner un contenu plus substantiel aux documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté. Elle a souligné la nécessité de faire progresser la réalisation de l'ordre du jour défini par la CIPD et de le relier clairement à la réalisation des objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire. Elle a déclaré que le FNUAP était un partenaire actif du processus de réforme entrepris par le Secrétaire général et continuerait d'assurer la visibilité du Programme d'action de la CIPD dans la mise en oeuvre de l'ordre du jour pour le développement défini par l'ONU. Elle a décrit un certain nombre des activités

menées à l'occasion du dixième anniversaire de la CIPD, et tout particulièrement l'enquête sur le terrain réalisée par le FNUAP, et a remercié la Suède et la Suisse de leur appui généreux à cette enquête et aux autres activités liées au dixième anniversaire de la CIPD. La Directrice exécutive était encouragée par l'augmentation du nombre de pays qui s'étaient engagés à apporter un appui financier au FNUAP en 2003, qui atteignait le record sans précédent de 147 pays contributeurs.

Plan de financement pluriannuel

106. La Directrice exécutive a présenté le rapport sur le plan de financement pluriannuel (2004-2007) (DP/FPA/2004/4).

107. De nombreuses délégations ont félicité la Directrice exécutive de sa déclaration détaillée et visionnaire et ont déclaré louer et appuyer fermement le plan de financement pluriannuel pour 2004-2007. Les délégations étaient conscientes des liens clairs qui existaient entre le plan de financement pluriannuel, les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté et les approches sectorielles. Elles se sont félicitées de l'importance accrue donnée à l'élaboration des politiques et ont souligné la nécessité d'intégrer les questions de population dans la politique et la planification du développement. Elles ont appuyé les trois domaines prioritaires définis au titre du plan de financement pluriannuel, à savoir la santé en matière de procréation; la population et le développement; et l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. Les délégations se félicitaient de constater que la prévention du VIH/sida, la santé procréative des adolescents et l'égalité des sexes avaient été intégrées dans ces trois domaines. Elles ont accueilli avec satisfaction l'importance donnée au développement des capacités nationales et à l'élaboration d'une méthode de programmation axée sur les droits, et notamment l'accent mis sur la culture.

108. Mentionnant la contribution du Fonds à des stratégies de réduction de la pauvreté définie dans le plan de financement pluriannuel, les délégations ont souligné la nécessité de répondre aux besoins des groupes pauvres et vulnérables. Certaines délégations ont instamment engagé le FNUAP à jouer un rôle accru dans le domaine des interventions humanitaires, notamment en facilitant l'intégration de la santé procréative dans les opérations d'urgence et de secours. Les délégations ont souligné qu'il importait de nouer de véritables partenariats et ont encouragé le FNUAP à poursuivre l'élaboration de ses propres partenariats. Elles ont instamment préconisé la participation active des jeunes à la planification et à la mise en oeuvre des interventions les concernant. Soulignant l'importance de la coopération Sud-Sud, certaines délégations ont offert de mettre leurs propres données d'expérience à la disposition du Fonds. Les délégations ont appelé l'attention sur la sécurité des approvisionnements en produits liés à la santé en matière de procréation et les questions relatives aux prix et à la disponibilité des produits de base. Une délégation a relevé que le document ne faisait pas mention des pays les moins avancés et a demandé à ce qu'une plus grande visibilité soit donnée aux activités entreprises dans ces pays.

109. Tout en précisant qu'elle était heureuse de constater que l'accès à la santé reproductive, y compris la planification familiale, était un élément essentiel de la mission du Fonds, une délégation s'est déclarée préoccupée par l'utilisation de l'expression « services de santé en matière de procréation » dans la mesure où

d'aucuns avaient considéré que cette expression s'entendait également de l'avortement en tant que méthode de planification familiale. La délégation souhaitait obtenir l'assurance que l'expression telle qu'elle était employée dans le plan de financement pluriannuel ne signifiait pas que le Fonds appuyait l'avortement en tant que méthode de planification familiale. Se référant à la pratique fondée sur l'abstinence, la fidélité et l'utilisation de préservatifs pour prévenir le VIH/sida, cette délégation a souligné la nécessité de privilégier l'abstinence.

110. Les délégations ont fait l'éloge de la clarté et de la simplification de la structure du plan de financement pluriannuel et se sont félicitées de la conception participative qui avait présidé à l'élaboration de ce plan. Elles ont accueilli avec satisfaction l'importance attachée à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes. Une délégation a souligné la nécessité d'éviter la conditionnalité. Les délégations ont instamment engagé le FNUAP à continuer de mettre l'accent sur la gestion axée sur les résultats; de renforcer les capacités nationales en matière de collecte et d'analyse des données; et de fixer des jalons. Elles ont accueilli avec satisfaction le fait que le plan de financement pluriannuel avait été aligné sur le budget biennal d'appui. Les délégations ont souligné que le plan de financement pluriannuel devait constituer un élément essentiel de toute stratégie de mobilisation des ressources et ont demandé instamment aux donateurs d'augmenter leurs contributions au Fonds, en particulier pour ce qui était des ressources de base.

111. Plusieurs délégations ont jugé préoccupant le fait que l'assistance au titre des programmes de population et de santé en matière de procréation était inférieure aux objectifs fixés par la CIPD. Elles ont souligné que lesdits objectifs ainsi que les objectifs de développement du Millénaire ne pourraient être réalisés en l'absence de ressources adéquates. On a insisté sur le fait que le manque de ressources empêchait les femmes démunies d'avoir accès aux services de santé en matière de procréation, ce qui contribuait aux taux élevés de mortalité maternelle, freinait la lutte contre le VIH/sida et avait pour effet d'inverser les bénéfices du développement.

112. La Directrice exécutive a remercié les délégations d'appuyer fermement les efforts du FNUAP et de reconnaître la contribution du Fonds à la réduction de la pauvreté et au développement des capacités, notamment en reliant la santé en matière de procréation aux stratégies de réduction de la pauvreté et aux priorités des programmes nationaux. Elle a souligné l'importance essentielle des questions de population et de santé en matière de procréation pour ce qui était de la réalisation des objectifs de développement définis dans la Déclaration du Millénaire. Elle a remercié les donateurs de leurs contributions, notamment ceux qui avaient annoncé des augmentations et qui avaient fait des annonces de contributions pluriannuelles. Elle était reconnaissante aux donateurs de leur appui à l'action entreprise par le Fonds pour promouvoir une conception de la programmation qui soit axée sur les droits et qui prenne en compte les aspects culturels. Elle a donné aux délégations l'assurance que le plan de financement pluriannuel ne serait pas assorti de conditionnalités. Elle a souligné les partenariats qu'avait noués le Fonds notamment avec l'OMS, la Banque mondiale et l'ONUSIDA. Elle a fait le point des examens régionaux auxquels il était actuellement procédé à l'occasion du dixième anniversaire de la CIPD. En ce qui concerne les pays les moins avancés, elle a déclaré que la priorité donnée à ces pays était intégrée à l'action du FNUAP et à son système d'allocation des ressources. Elle a relevé que 67 % des ressources du Fonds étaient allouées aux pays de la « catégorie A », catégorie qui englobait tous les PMA. Elle faisait grand cas de l'offre concernant la coopération Sud-Sud. Elle a

souligné l'importance fondamentale aux fins de la programmation financée par le FNUAP de la sécurité des approvisionnements en produits liés à la santé en matière de procréation.

113. En ce qui concerne l'observation formulée au sujet de l'expression « services de santé en matière de procréation », la Directrice exécutive a précisé que le mandat du Fonds et la terminologie qu'il employait pour ce qui était de la santé en matière de procréation étaient tirés du Programme d'action de la CIPD. Elle a cité le paragraphe 8.25 du Programme d'action qui dispose, notamment, que « l'avortement ne devrait en aucun cas être promu en tant que méthode de planification familiale ». En ce qui concerne la pratique fondée sur l'abstinence, la fidélité et l'utilisation de préservatifs pour prévenir le VIH/sida, elle a confirmé que, conformément au consensus international, le FNUAP s'employait à promouvoir ces trois éléments.

114. Le chef du Bureau de la planification stratégique faisait le plus grand cas des observations formulées par les délégations et les a remerciées des conseils qu'elles avaient prodigués tout au long du processus d'élaboration du plan de financement pluriannuel. Elle considérait elle aussi qu'il fallait améliorer les données à tous les niveaux, de même que renforcer les mécanismes de suivi et d'évaluation, et disposer de bases adéquates d'indicateurs qualitatifs et quantitatifs qui permettent de mesurer les progrès accomplis par rapport aux résultats visés. Elle a donné l'assurance au Conseil d'administration que le FNUAP continuerait d'investir dans le développement des capacités et la gestion axée sur les résultats. Elle a déclaré que le plan de financement pluriannuel privilégiait résolument les questions liées à l'égalité des sexes et a relevé que le Fonds se tenait en étroite collaboration avec UNIFEM. Elle a pris note de la demande qui avait été faite de rendre compte de façon plus détaillée de la stratégie suivie par le Fonds en matière de partenariats. Elle a souligné que le Fonds faisait fond sur des liens familiaux étroits, mettant notamment l'accent sur l'équité hommes-femmes, l'épanouissement d'adolescents en bonne santé et l'autonomisation des femmes et des filles.

115. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2004/7 sur le plan de financement pluriannuel du FNUAP, 2004-2007.

116. À l'issue de l'adoption par le Conseil d'administration de la décision relative au plan de financement pluriannuel, la délégation des États-Unis d'Amérique a relevé les préoccupations que lui inspiraient certains aspects du Programme d'action de la CIPD et de la CIPD+5. Tout en s'associant au consensus sur la décision, cette délégation a indiqué que ses préoccupations quant à cette décision demeuraient pertinentes.

XII. Questions diverses

Examen du Comité OMS/UNICEF/FNUAP de coordination des questions sanitaires

117. Le chef du Service de santé en matière de reproduction du FNUAP a présenté le rapport intitulé « Examen du Comité OMS/UNICEF/FNUAP de coordination des questions sanitaires » (DP/FPA/2004/CRP.1).

118. Le Conseil d'administration a approuvé la recommandation figurant dans le rapport quant à la suppression du Comité OMS/UNICEF/FNUAP de coordination des questions sanitaires. Le Conseil d'administration a recommandé que les

secrétariats de l'OMS, de l'UNICEF et du FNUAP continuent de renforcer leur coordination dans le domaine de la santé.

119. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2004/11, relative à l'examen du Comité OMS/UNICEF/FNUAP de coordination des questions sanitaires.

Réunion conjointe des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP, de l'UNICEF et du PAM

VIH/sida : initiatives régionales

120. Après la déclaration liminaire faite par le Président du Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), le Directeur exécutif du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) a résumé les initiatives prises aux échelons mondial et régional pour combattre le VIH/sida. Par la suite, des représentants du Programme alimentaire mondial (PAM), du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), du FNUAP, de l'UNICEF et du Programme conjoint des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) ont rendu compte à la réunion des efforts déployés pour combattre la pandémie en Afrique orientale et en Afrique australe en mettant l'accent entre les liens entre le VIH/sida, la nutrition et la gouvernance.

121. Les délégations sont convenues que le VIH/sida était une menace croissante à laquelle il fallait apporter d'urgence une attention accrue et pour laquelle il importait de redoubler d'efforts et de mobiliser plus de ressources. Les organismes des Nations Unies, dont les rôles respectifs devaient être clairement définis, devaient coordonner leur action et suivre les résultats obtenus. Un orateur a suggéré que le principal rôle de coordination au niveau des pays soit confié au programme ONUSIDA. Plusieurs orateurs ont demandé que des informations plus détaillées sur les efforts concertés entrepris par le système des Nations Unies soient communiqués lors des futures réunions conjointes des Conseils d'administration. Les délégations ont également demandé un resserrement des liens entre les organismes des Nations Unies et les autres groupes.

122. Plusieurs délégations ont craint que la grande diversité des donateurs et des programmes ne conduisent à disperser les ressources. Pour utiliser celles-ci au mieux, il a été suggéré que chaque pays applique le principe « trois fois un » : une stratégie nationale de lutte contre le sida, une commission nationale sur le sida et un mécanisme de suivi des progrès accomplis et de rapports. Il a également été proposé de généraliser la pratique de financement conjoint.

123. Les représentants des organisations se sont dits conscients du risque de dispersion des ressources, que l'on pouvait atténuer au moyen du principe « trois fois un ». S'agissant des résultats, le bilan commun de pays offrait une possibilité d'évaluation conjointe. La majeure partie des fonds et des ressources étaient fournis aux gouvernements, et il fallait aider ces derniers à les acheminer efficacement. Un renforcement de l'obligation redditionnelle s'imposait dans tous les domaines.

124. En réponse aux suggestions selon lesquelles la stratégie de lutte contre le VIH/sida élaborée par chaque pays devrait être incorporée au processus de planification du développement et d'élaboration du document de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP), les participants ont souligné que le processus d'élaboration des DSRP était l'un des piliers des efforts nationaux de lutte contre le

VIH/sida, autant que les approches sectorielles et les mécanismes de coordination mis en place sur l'initiative des pays.

125. Beaucoup de délégations ont mis en relief l'interdépendance entre le VIH/sida, la pauvreté, l'insécurité alimentaire et la gouvernance. L'une d'elles a demandé qu'un rapport soit présenté lors d'une future réunion conjointe des Conseils d'administration au sujet de l'appui coordonné fourni pour renforcer la sécurité alimentaire et plus précisément sur la coopération avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). Les représentants des organisations ont répondu qu'une attention de plus en plus grande était accordée aux questions interdépendantes, que les organisations intéressées déployaient des efforts communs pour promouvoir l'agriculture grâce à l'application de méthodes de culture axée sur la conservation des ressources et autres méthodes et que la FAO jouait un rôle important dans les domaines de la nutrition, de la sécurité alimentaire et des secours aux orphelins ainsi que dans d'autres domaines.

126. Les délégations ont considéré que, pour que la lutte contre le VIH/sida soit efficace, il fallait également s'employer à renforcer les capacités locales, à autonomiser les filles et les femmes, à promouvoir la prévention de la transmission du VIH de la mère à l'enfant, à appuyer les initiatives de santé publique, à élargir l'accès aux services sociaux, à combiner judicieusement prévention, traitement et soins, à réduire le prix des médicaments et accroître leur disponibilité, à établir un continuum de l'aide humanitaire vers le développement, à mobiliser un financement plus stable et plus prévisible, à susciter un concours accru de la part du secteur privé et à élargir autant que faire se pouvait l'échelle des opérations.

127. Lorsqu'il a clos la discussion, le Président du Conseil d'administration de l'UNICEF a demandé que les exposés et les réponses, lors de la réunion conjointe des Conseils d'administration de l'an prochain, reflètent une plus grande coordination des interventions et des mécanismes.

Simplification et harmonisation

128. Le Sous-Directeur exécutif du PAM, parlant au nom du PNUD, de l'UNICEF, du FNUAP et de sa propre organisation, a résumé les progrès accomplis dans la mise en oeuvre du programme de simplification et d'harmonisation. Les Présidents pour 2003 des Groupes chargés des programmes et de la gestion ont fait un exposé sur la Note d'orientation concernant la programmation conjointe et sa relation avec la matrice des résultats du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, après quoi le coordonnateur résident par intérim du Niger a décrit l'expérience acquise au niveau des pays lors de la préparation des matrices de résultats, en indiquant les possibilités de programmation conjointe.

129. La réunion a affirmé l'importance que revêtait le programme de simplification et d'harmonisation pour les partenaires de développement. Il s'agissait essentiellement, en effet, d'agir de manière plus efficace et plus efficiente. Le programme de travail du système des Nations Unies était l'un des volets du programme plus vaste sur lequel la communauté internationale s'est entendue à Rome au début de 2003; ce serait l'un des thèmes des discussions qui auraient lieu prochainement dans le contexte de l'examen triennal d'ensemble des activités opérationnelles de développement. La réunion a reconnu que les faits nouveaux signalés en juin 2003 ainsi qu'à cette occasion démontraient l'importance du sujet dans le contexte de problèmes transversaux comme l'insécurité alimentaire et le

VIH/sida et sa complexité (qui englobait des questions telles que les modalités de financement, les Maisons des Nations Unies et les services communs, le rôle de chef de file que jouent les coordonnateurs résidents et la question de savoir si la gestion des ressources humaines était de nature à encourager comme il convenait la collaboration).

130. La réunion s'est dite impressionnée par les progrès accomplis mais impatiente de constater de nouveaux résultats. Elle a reconnu que les questions que soulevait ce travail étaient difficiles et constituaient même parfois une menace. Il fallait améliorer les relations avec les institutions qui s'occupaient des problèmes humanitaires et en étudier les incidences pour les institutions spécialisées. Les participants souhaitaient que des idées innovantes soient apportées au programme de simplification et d'harmonisation, en son sens le plus large, dans un avenir proche, et soient étroitement associées au processus, par exemple dans le cadre de réunions de « remue-méninges ».

131. Le Président du Conseil d'administration du PAM a présenté un document officieux sur « Le rôle de la réunion conjointe annuelle », qui évoquait les questions de gouvernance soulevées lors de la réunion conjointe de 2003. Deux questions ont été posées, à savoir s'il fallait faire de la réunion conjointe un organe de prise de décisions ou plutôt conserver la formule existante tout en s'efforçant d'en améliorer l'utilité. Les suggestions formulées dans le document en vue d'améliorer l'efficacité et l'efficience de la réunion conjointe, sur la base de son mandat existant, ont été largement appuyées. Les Présidents des Conseils d'administration, qui se réuniraient après la réunion pour planifier la prochaine, s'emploieraient à y donner suite. Les vues exprimées ont été diverses : s'agissant de la suggestion plus radicale consistant à confier à la réunion conjointe un pouvoir de décisions, certaines délégations y voyaient une étape logique dans l'évolution du concept de gouvernance; d'autres n'estimaient pas que cela améliorerait l'efficacité du mécanisme existant. Il a été relevé que cette question était déjà à l'examen; dans le paragraphe 28 de sa résolution E/2003/L.20 relative à l'examen triennal d'ensemble des activités opérationnelles de développement, le Conseil économique et social avait demandé la présentation d'« un rapport analysant la valeur ajoutée afférente aux réunions conjointes des Conseils d'administration et leur impact sur la partie de la session du Conseil économique et social consacrée aux activités opérationnelles et d'y inclure les recommandations qui conviennent ». La réunion conjointe a souhaité qu'il lui soit présenté sans tarder un document sur les problèmes et les options pouvant être envisagés pour qu'ils puissent faire l'objet d'une discussion informelle avec les membres des conseils d'administration, de préférence en mars.

Le système de coordonnateurs résidents

Le Centre d'évaluation des coordonnateurs résidents

132. Après que la question ait été présentée par le Président du Conseil d'administration du PNUD/FNUAP, la Directrice du Bureau du Groupe des Nations Unies pour le développement a présenté le système d'évaluation, et deux coordonnateurs résidents auxquels avait été appliqué le nouveau processus d'évaluation ont décrit leur expérience.

133. Les délégations ont douté que le mécanisme d'autosélection appliqué aux évaluations soit approprié, en particulier dans le contexte d'une comparaison entre l'ancien système et le nouveau. Elles souhaitaient que les candidats à des postes de

coordonneurs résidents/représentants résidents soient sélectionnés parmi un échantillon aussi large que possible, et ont douté que le fichier de candidats soit adéquat, relevant la nécessité d'assurer un équilibre entre hommes et femmes et d'élaborer des plans de formation et d'apprentissage. Elles ont posé des questions au sujet de la représentation des pays en développement et des systèmes de présélection et d'évaluation des progrès. Elles ont considéré que les représentants spéciaux du Secrétaire général travaillant en collaboration avec les coordonneurs résidents devraient être soumis à un système d'évaluation semblable.

134. Les orateurs ont demandé si la complexité croissante du rôle des représentants résidents, coordonneurs résidents et coordonneurs des mesures de sécurité allait dans le sens de la simplification et de l'harmonisation et si le processus d'évaluation ne détournait pas du temps et de l'argent des activités de fond.

135. Les représentants des organisations ont expliqué qu'à l'avenir tous les candidats seraient soumis au processus d'évaluation, lequel porterait principalement sur les compétences et la substance. Le processus – décrit par ceux qui y avaient participé comme objectif et équilibré des points de vue de la représentation aussi bien géographique que des hommes et des femmes – durerait trois jours. Les institutions qui proposaient des candidats prenaient à leur charge le coût de l'opération, ce qui garantissait que seuls les candidats plus aptes soient proposés.

136. La Directrice du Bureau du Groupe des Nations Unies pour le développement a décrit la nouvelle procédure suivie pour identifier et former les candidats à un stade aussi précoce que possible, ajoutant que les différentes enquêtes menées par le passé permettaient de comparer plus facilement les anciennes évaluations et les nouvelles. Elle a ajouté que l'entreprise effectuant l'évaluation employait du personnel d'origine de pays très divers.

Liaison vidéo avec l'équipe du PAM au Lesotho

137. L'équipe de pays au Lesotho, présentée par le représentant résident/coordonneur résident dans ce pays, a expliqué comment le système de coordonneurs résidents y appuyait l'élaboration des bilans communs de pays, du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et du document de stratégie pour la réduction de la pauvreté et leur alignement sur les objectifs de développement du Millénaire.

138. Les orateurs ont reconnu que les progrès accomplis dans la mise en oeuvre du système de représentants résidents/coordonneurs résidents commençaient à donner des résultats tangibles alors même que les ressources allouées au Lesotho avaient diminué, même pour les programmes de lutte contre le VIH/sida, ce qui avait rendu impossible l'élargissement des activités. Quelques-uns ont considéré que les activités tendant à renforcer le système pourraient être financées par le système des Nations Unies dans son ensemble ou par les divers pays. Ils ont souligné que le représentant résident ou coordonneurs résidents devait conjuguer à la fois des qualités personnelles et des connaissances techniques. Il a été souligné qu'en période de crise ainsi que par la suite, les organismes des Nations Unies devaient coordonner leurs activités plutôt que de se faire concurrence.

Conclusions de l'Administrateur du PNUD

139. L'Administrateur du PNUD a déclaré qu'à l'avenir, les coordonnateurs résidents et représentants résidents contribueraient aux évaluations des membres des équipes de pays, avec l'aide des directeurs régionaux. Il a relevé la nécessité de trouver un plus grand nombre de candidats à des postes de coordonnateurs résidents/représentants résidents ayant l'expérience des activités humanitaires. Il a pris acte des suggestions formulées par les délégations pour accroître le financement, a mentionné le nouveau fonds d'affectation spéciale pour l'appui au système de coordonnateurs résidents et a fait savoir que les ressources de base étaient en hausse. La présence du système des Nations Unies dans les pays devait être très réduite et adaptée aux besoins plutôt que vaste et fragmentée, et l'Administrateur a conclu en soulignant que les organismes des Nations Unies devaient travailler en collaboration étroite et constante avec les donateurs et les gouvernements pour que leur action reste utile.

Sécurité

140. À la suite des remarques liminaires du Président du Conseil d'administration du PNUD/FNUAP, la Directrice générale de l'UNICEF, parlant au nom du PNUD, du FNUAP, du PAM et de l'UNICEF, a fait un exposé d'information sur les mesures de sécurité du personnel des Nations Unies.

141. Les délégations ont encouragé une intensification des efforts à tous niveaux pour garantir la sûreté et la sécurité du personnel, notamment en renforçant l'appui local aux missions des Nations Unies, en faisant en sorte qu'une enquête soit ouverte sur toutes les attaques et en garantissant que les auteurs de celles-ci soient châtiés. Elles ont souligné le rôle qui incombait aux gouvernements des pays hôtes, qui devaient poursuivre les personnes responsables de menaces ou d'attaques. Les délégations ont posé la question de savoir si le manque de coopération des gouvernements des pays hôtes était imputable à un manque de capacité ou à un manque de volonté. Elles ont posé des questions sur les mesures adoptées pour rétablir la confiance dans l'Organisation des Nations Unies. Les délégations souhaitaient savoir comment l'on pourrait assurer la coopération voulue entre les organisations non gouvernementales (ONG) et les organismes des Nations Unies.

142. Les délégations ont posé la question de savoir si le coût des mesures de sécurité était financé au titre du budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies et si les dépenses récurrentes de sécurité avaient un impact sur les coûts de la fourniture de l'aide au développement. Relevant que les dépenses afférentes aux mesures de sécurité ne devaient pas représenter une ponction excessive sur les ressources ordinaires, les orateurs ont demandé quelles étaient les ressources allouées aux mesures de sécurité par les divers fonds et programmes des Nations Unies. Les délégations ont demandé des informations sur les critères utilisés pour classer les pays dans la catégorie des pays à haut risque ou à faible risque et ont souhaité savoir si les mesures de sécurité étaient différentes dans ces catégories de pays. Une délégation a posé une question au sujet de la recommandation relative aux locaux communs des Nations Unies.

143. Les délégations ont souligné que des résultats concrets et visibles au niveau des pays pourraient contribuer à améliorer la sécurité locale. Elles ont insisté sur la nécessité de rassembler des informations et d'analyser les menaces de façon fiable. Quelques délégations ont pris note avec approbation de la création par

l'Organisation des Nations Unies d'un comité chargé de faire enquête sur les attentats terroristes à la bombe à Bagdad et ont souligné qu'il importait de procéder de la même façon dans tous les cas où le personnel des Nations Unies était victime d'incidents semblables.

144. En réponse, la Directrice générale de l'UNICEF est convenue que l'Organisation des Nations Unies devait recouvrer son espace humanitaire assurant une sécurité relative car le personnel des organismes des Nations Unies était considéré comme un prestataire neutre et impartial de services d'aide humanitaire et d'aide au développement. Elle est convenue, à ce propos, que la coopération avec les ONG était essentielle. S'agissant du budget des mesures de sécurité, le budget pour 2002-2003 du Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les mesures de sécurité était de 53 millions de dollars, dont 12 millions de dollars environ imputés au budget ordinaire et le reste provenant des budgets des autres institutions. Pour l'exercice biennal 2004-2005, le budget était de 86 millions de dollars, dont 15 imputés au budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies. La Directrice générale de l'UNICEF a ajouté que les mesures de sécurité entraînaient des dépenses à la fois ponctuelles et récurrentes. Pour ce qui était des locaux communs, elle a expliqué que la politique n'avait pas changé et qu'il avait été recommandé d'examiner les mesures de sécurité à adopter au cas par cas.

145. La Directrice générale de l'UNICEF a expliqué que c'était le Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les questions de sécurité qui était essentiellement responsable de déterminer la phase du programme de sécurité à appliquer dans chaque pays. Le représentant du Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les questions de sécurité a ajouté qu'au niveau des pays, c'était le fonctionnaire désigné et son équipe qui déterminaient, après avoir évalué les risques et les menaces, quelles étaient les mesures de sécurité à adopter. En outre, les phases de sécurité 3, 4 et 5 ne pouvaient être déclarées qu'avec l'approbation du Secrétaire général.